

RAPPORT ANNUEL



2018

FILIA-MAIF



assureur militant

Rapport annuel 2018 Filia-MAIF

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION

P.04

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE 2019

P.06

LE RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P.24

LES RÉOLUTIONS

ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 26 JUIN 2019

P.30

LES ÉTATS FINANCIERS

P.34

LES BRANCHES PRATIQUÉES

EN FRANCE

P.68



**Les membres du conseil
d'administration
et de la Direction
après la séance
du conseil post-AG
du 26 juin 2019**

Le conseil d'administration

Président

Dominique Mahé



La Direction

Directeur général

Éric Berthoux



Vice-président

Thierry Monminoux

Administrateurs

Alain Charles
Christian Cortes
Annick Couaillier
Arnaud Courdesses
Bertrand Gaget
Olivier Lorthios
Jean-Philippe Mariette

Christine Mathé-Cathala
Isabelle Maupin
Alain Pennel
Christian Ponsolle
Sandrine Spaeter-Loehrer
Annick Valette

Casden Banque Populaire, représentée par Norbert Attali
MAIF, représentée par Yves Pellicier
MGEN, représentée par Bertrand Souquet

Censeurs

Marie-Pierre Elie
Cédric Lapiteau
Nadine Naas
Laurent Pertusa

Analyse de l'activité

01



Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle 2019

Introduction

Le chiffre d'affaires brut 2018 ressort à 660,7 millions d'euros et connaît une progression de 18,8 millions d'euros (+ 2,9 %) principalement liée aux mesures tarifaires.

Après trois années de progression, la plupart des Bourses occidentales ont enregistré leur pire performance depuis dix ans (l'indice Eurostoxx 600 a perdu près de 13 % de sa valeur). Sur le marché des emprunts d'État, le ralentissement de la conjoncture a également mis fin aux anticipations de remontée des taux d'intérêt sur l'exercice (OAT 10 ans France 0,71 % en 2018 contre 0,79 % en 2017). Les produits nets des placements diminuent de 10,7 millions d'euros pour atteindre 41,0 millions d'euros en l'absence cette année de réalisations de plus-values exceptionnelles sur les titres obligataires.

La charge globale de sinistres s'élève à 486,2 millions d'euros, en hausse de 7,2 millions d'euros, conséquence notamment d'une évolution défavorable des sinistres importants et des coûts moyens en automobile.

Les frais généraux nets de commissions sont en hausse de 9,3 millions d'euros (+ 4,8 %), pour atteindre 202,6 millions d'euros.

Les charges nettes diverses, d'un montant de 0,5 millions d'euros, baissent de 8,2 millions d'euros comparativement à l'exercice 2017, en raison d'une diminution de l'impôt sur les sociétés provenant essentiellement de la baisse du résultat comptable avant impôt.

Le résultat net comptable s'établit à 12,4 millions d'euros conduisant à un taux de marge proche de 2 %.

Analyse de l'activité au cours de l'exercice et de la situation financière

→ LA PRODUCTION

En 2018, le sociétariat Filia-MAIF et l'ensemble des produits poursuivent la progression de portefeuille constatée depuis 2015 mais cette croissance est ralentie depuis 2018 sous l'effet d'adhésions et de souscriptions qui sont inférieures à celles de 2017 (de - 3 % à - 5 %), le deuxième semestre 2018 ayant connu des difficultés dans la prise de flux.

Cependant, les radiations et résiliations en baisse par rapport à 2017 (de - 4 % à - 7 %) permettent de maintenir une croissance positive. Les motifs de sorties en hausse sont les ventes de véhicules, les déménagements et les mises en demeure mais largement compensés par la baisse constatée sur les impacts Loi Hamon, les transferts et les sorties volontaires. A noter aussi un déport plus important des sorties Loi Chatel (impactant le recrutement et les produits IARD) sur 2019 versus 2018.

Le portefeuille IARD

892 106 sociétaires	+ 1,48 %	522 008 contrats Pacs	+ 0,96 %
596 394 contrats Vam	+ 0,51 %	591 919 contrats Raqvam	+ 0,71 %
810 701 véhicules	+ 0,34 %	275 553 contrats Praxis	+ 3,51 %
dont 727 572 quatre roues	+ 0,42 %		

Le sociétariat

En 2018, le portefeuille Filia-MAIF augmente de 13 032 sociétaires.

La croissance du portefeuille est supérieure à l'année dernière (+ 9 329 en 2017/2016) grâce notamment aux radiations en baisse (- 7 %). Cette croissance est cependant freinée par la baisse des adhésions (- 4 %) qui concerne la plupart des profils. Seules les adhésions d'enfants de sociétaires MAIF sont toutefois encore en légère hausse (+ 1 %) même si la dynamique est moins positive que l'année dernière.

Le taux annuel de départ (taux de radiation + taux de transfert) diminue cette année avec un résultat de 9,8 % contre 10,7 % en 2017. Cette baisse d'un point se répartit pour moitié par la diminution des transferts et pour l'autre moitié par les départs à l'initiative du sociétaire.

NB: les taux de départ des sociétaires, des contrats et des risques 2018 présentés dans la suite du document sont provisoires et tiennent compte des transferts de Filia-MAIF vers MAIF.

892 106

sociétaires, en progression de 1,48 %.

Les contrats d'assurance de biens : Vam

Le stock Vam (quatre roues) croît de 3 044 véhicules, légèrement supérieur à celui de 2017 (2 384).

En 2018, contrairement à 2017 le marché automobile quatre roues a enregistré une baisse des immatriculations des véhicules aux particuliers (- 0,5 % par rapport à 2017). À Filia-MAIF, la baisse de production Vam quatre roues a été plus importante (- 3 % par rapport à 2017). Le taux d'accueil téléphonique inférieur à celui de 2017 et aux objectifs à partir du mois d'août n'a pas permis de réaliser une production équivalente à celle de 2017. Les résiliations s'élèvent à 124 336 et sont inférieures de 4 % à celles de 2017. Une baisse des résiliations au motif des Loi Hamon et des transferts est constatée, compensée en partie par une augmentation des ventes de véhicules et des mises en demeure.

Le taux de départ annuel des risques Vam quatre roues s'établit à 15,2 % en 2018, soit une baisse de 0,6 point par rapport à 2017.

727 572

véhicules quatre roues, en progression de 0,42 %.

Les contrats d'assurance de biens : Raqvam

Le portefeuille Raqvam continue à croître de façon plus importante qu'en 2017 (+ 4 173 contrats comparé à + 3 064 contrats en 2017).

Le volume des souscriptions Raqvam est inférieur de 3 % à celui de 2017. Dans le même temps, les résiliations toutes causes diminuent de 4 % par rapport à 2017. Le fléchissement des sorties est constaté sur le motif Loi Hamon et les transferts de Filia-MAIF vers MAIF.

Par conséquent, le taux de départ annuel Raqvam est inférieur de 0,7 point par rapport à 2017 (11,1 % contre 11,8 %).

591 919 contrats Raqvam,
en progression
de 0,71 %.

Les contrats d'assurance de personnes : Pacs

En 2018, Pacs comptabilise 4 943 contrats supplémentaires.

Comparé à 2017, le solde de contrats supplémentaires s'améliore de 10 % du fait des sorties moins importantes (- 6 % versus + 4 % en 2017). Quant aux souscriptions de contrats, elles sont en diminution (- 5 % par rapport à 2017). Pacs suit mécaniquement la même tendance que Vam.

Le taux de départ annuel du contrat Pacs est de 10,0 % en 2018 contre 10,7 % en 2017.

522 008 contrats Pacs,
en progression
de 0,96 %.

Les contrats d'assurance de personnes : Praxis

La croissance du portefeuille Praxis se poursuit en 2018 quasiment au même niveau qu'en 2017 par rapport à 2016 (+ 3,51 % contre + 3,58 % l'année précédente).

En 2018, le portefeuille Praxis affiche une progression avec 9 352 contrats supplémentaires (9 207 en 2017) soit une légère augmentation de 2 % du solde net. Les souscriptions comme les résiliations sont inférieures à celles de 2017 (respectivement - 5 % et - 7 %).

Le taux de départ annuel du contrat Praxis diminue de 0,7 point pour se situer à 8,0 % contre 8,7 % en 2017.

275 553

contrats Praxis,
en progression
de 3,51 %.

Les indicateurs de fidélité

Depuis quatre ans, la part de sociétaires Filia-MAIF équipés des 4 contrats Vam, Raqvam, Praxis et Pacs se maintient, tandis que celle des sociétaires équipés des 3 contrats Vam, Raqvam et Pacs poursuit une légère baisse (- 0,6 point par rapport à 2017).

Au 31 décembre 2018 :

- 17,2 % des sociétaires détiennent les quatre contrats (Vam, Raqvam, Pacs Praxis), soit le même niveau qu'en 2017, et un point de plus qu'en 2012 (16,2 %) ;
- 31,9 % ont souscrit au moins les trois contrats Vam, Raqvam et Pacs, contre 32,5 % en 2017.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2018 progresse de 18,8 millions d'euros (+ 2,9 %) par rapport à 2017, sous l'effet de la progression du parc assuré et des mesures tarifaires essentiellement pour Vam et Raqvam.

660,7

chiffre d'affaires (en millions d'euros),
en progression de + 2,9 %.

→ LES PLACEMENTS

Après trois années de progression, la plupart des Bourses occidentales ont enregistré leur pire performance depuis dix ans. Ainsi, l'indice Euro STOXX 600 a perdu près de 13 % de sa valeur.

L'année avait pourtant très bien débuté grâce à de très bonnes perspectives de croissance mondiale. Mais la montée des risques sur les issues du Brexit et de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, ainsi que la situation dans certains pays comme l'Italie ou le Brésil, a fait reculer l'activité économique en fin d'année et a entraîné les places financières mondiales dans un fort mouvement de baisse tant sur les marchés actions que sur les marchés des obligations de crédit.

Dans ce contexte de ralentissement économique mondial, les produits nets des placements diminuent de 10,7 millions d'euros pour atteindre 41 millions d'euros.

Cette baisse s'explique principalement par des plus-values sur cessions d'obligations à taux fixe qui avaient été réalisées en 2017 afin de compenser la baisse des coupons liée aux faibles niveaux des rendements obligataires atteints ces dernières années.

Retraité de ces plus-values obligataires, le montant des produits financiers est relativement stable.

Le taux de rendement de l'actif géré s'établit à 2,63 % cette année contre 3,44 % (2,91 % hors plus-values obligataires) en 2017 ; les produits nets des placements diminuent de 20,7 % et l'actif croît de 2 %.

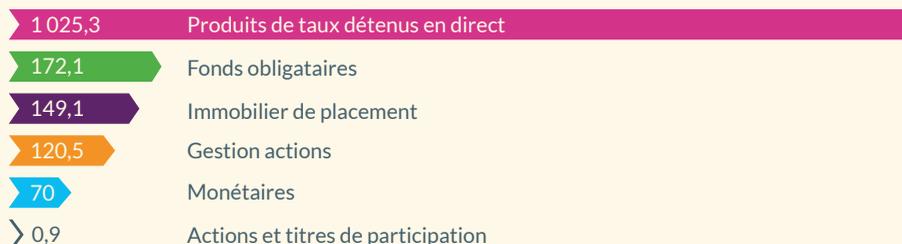
Les actifs gérés

Au 31 décembre 2018, le montant total des actifs gérés en valeur nette comptable ressort à 1 537,9 millions d'euros contre 1 514,8 millions d'euros en 2017. Conformément à la politique d'investissements et de placements 2018, Filia-MAIF a poursuivi la recherche de diversification, notamment par des investissements en fonds obligataires, en fonds de prêts et en fonds immobiliers.

Filia-MAIF a également profité de la remontée des taux d'intérêt durant l'année pour investir sur le marché des obligations à taux fixe afin d'augmenter ses revenus récurrents.

Leur répartition est la suivante :

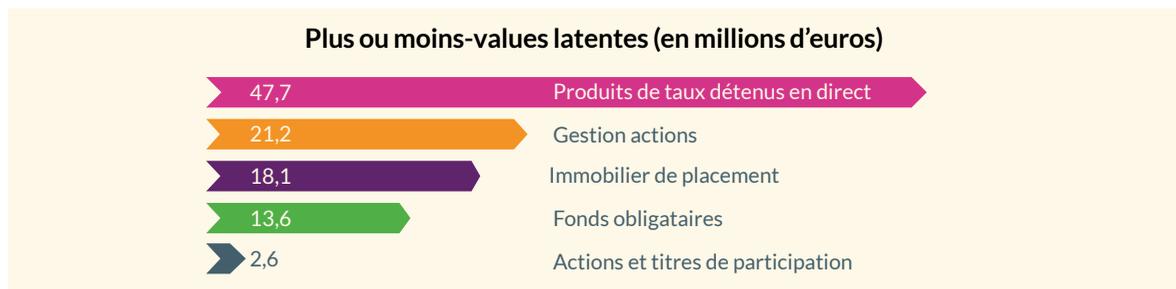
Répartition de la valeur nette comptable des actifs (en millions d'euros)



Au 31 décembre 2018, le portefeuille est globalement en plus-values latentes pour 103,2 millions d'euros contre 148,9 millions d'euros en 2017.

La forte baisse des plus-values latentes est liée à la baisse des marchés actions (à peu près 12,3% pour l'indice composite du portefeuille Gestion actions) et par la dégradation des spreads des obligations de crédit (l'Indice iTraxx Europe qui mesure l'évolution des taux sur le marché du crédit a presque doublé sur l'année passant de 45 à 88 à fin 2018).

Leur répartition est la suivante :



À noter qu'en réponse à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le groupe MAIF publie un rapport consolidé présentant la façon dont les enjeux ESG et climat sont pris en compte dans les investissements de toutes ses filiales, y compris Fila-MAIF. Ce document est disponible à l'adresse <https://entreprise.maif.fr/investissementresponsable>.

→ LES SINISTRES

Du point de vue de la sinistralité, l'année 2018 est moins favorable.

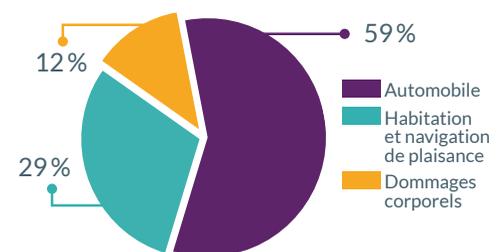
Un **risque Habitation** en légère dégradation caractérisé par :

- une hausse des fréquences (+ 4,6 %) ;
- une croissance du parc (+ 1,6 %) qui augmente mécaniquement la charge de sinistres ;
- une hausse de l'assistance domicile ;
- supérieures à l'amélioration des coûts moyens (- 6,2 %).

Une sinistralité du **risque Automobile** en hausse caractérisée par :

- des coûts moyens en progression (+ 3,2 %) ;
- une croissance du parc de 0,5 % qui augmente la charge de sinistres ;
- supérieures à un niveau de fréquence en baisse (- 2,2 %), essentiellement en Dommages et en Responsabilité Civile Matérielle.

Répartition des provisions de sinistres brutes (hors PER) par contrat



Au 31 décembre 2018, le montant total des provisions techniques, brutes de réassurance, s'élève à 1 210,1 millions d'euros contre 1 154,1 millions d'euros en 2017.

→ LA RÉASSURANCE CÉDÉE

Pour l'exercice en cours 2018 considéré isolément, le solde de la réassurance cédée est de + 3,0 millions d'euros en 2018 contre + 8,5 millions d'euros en 2017.

Le niveau des cotisations réglées aux réassureurs est en baisse de 10,1 % (15,2 millions d'euros en 2018 contre 16,9 millions d'euros en 2017).

Le montant des sinistres pris en charge par la réassurance augmente en 2018 de 4,3 millions d'euros pour atteindre 33,9 millions d'euros.

Cette évolution s'explique principalement par un nouveau dossier réassuré compensé par l'absence d'événements climatiques et catastrophes naturelles de forte ampleur (pour rappel, 2017 avait été marqué par les cyclones Irma et Maria).

Au final, le solde de la réassurance cédée tous exercices confondus ressort à 18,7 millions d'euros, en amélioration de 6 millions d'euros par rapport à 2017.

→ LES FRAIS GÉNÉRAUX

Nets de commissions, les frais généraux ressortent à 202,6 millions d'euros en hausse de 9,3 millions d'euros par rapport à 2017. Cette variation provient essentiellement de la refacturation des prestations de la MAIF (198,3 millions d'euros contre 188,1 millions d'euros en 2017). Le ratio frais généraux sur cotisations s'élève à 30,7 % (30,1 % en 2017).

→ INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (ARTICLE D 441-4 DU CODE DE COMMERCE)

En application de l'article D 441-4 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous indique les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

En milliers d'euros	Article D 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					3	0					0
Montant total des factures concernées TTC*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0
% du montant total des achats TTC de l'exercice	13,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	86,3 %	86,3 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 443-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours fin de mois						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours fin de mois					

→ LES CHARGES ET PRODUITS DIVERS

Le solde des charges et produits divers est déficitaire de 0,5 million d'euros, en amélioration de 8,2 millions d'euros par rapport au solde 2017. Cette évolution est principalement liée à l'impôt sur les sociétés passant d'une charge de 7,2 millions d'euros fin 2017 à un produit de 1,2 million d'euros en 2018, conséquence d'une baisse du résultat comptable avant impôt et de la baisse des retraitements fiscaux.

→ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net comptable de l'exercice 2018 s'établit à 12,4 millions d'euros.

Le conseil d'administration a proposé, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2018, d'affecter le résultat excédentaire sur le poste Autres réserves qui atteint 59,8 millions d'euros.

→ LES CAPITAUX PROPRES

Le montant des capitaux propres de Filia-MAIF au 31 décembre 2018 s'élève à 333,9 millions d'euros, en augmentation de 12,4 millions d'euros.

L'assemblée générale ordinaire ayant voté la proposition du conseil d'administration d'affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de Filia-MAIF sont répartis de la façon suivante :

114,3 M€ Capital social	215,1 M€ Réserves	4,5 M€ Report à nouveau
-----------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

→ LES ÉLÉMENTS DE SOLVABILITÉ

Le taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité (norme solvabilité 2) ressort à 147% en 2018 contre 154% en 2017.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- 8 points liés à la baisse des fonds propres de base,
- + 1 point lié à la baisse du SCR.

Activité en matière de recherche et développement

La société n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement notable n'est survenu depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Filia-MAIF doit continuer à porter la plus grande attention à la qualité du profil des nouveaux souscripteurs, et maîtriser les flux des sorties compte tenu notamment du nombre encore important de transferts de sociétaires Filia-MAIF vers MAIF.

L'évolution de la solvabilité de l'entreprise fera également l'objet d'attention dans les réflexions en cours sur le devenir de Filia-MAIF.

Utilisation d'instruments financiers à terme

Filia-MAIF ne possède pas d'instruments financiers à terme en propre au 31 décembre 2018 et n'a réalisé aucune transaction sur ces mêmes instruments au cours de l'année pour compte propre.

Dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, la société n'a supporté, au cours de l'exercice 2018, aucune dépense et charge somptuaire non déductible de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit code.

Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, il est rappelé que la MAIF possède plus des deux tiers du capital social de la société.

Filiales et participations

Filia-MAIF a pris une participation de 26,32 % dans la société De Haan Invest pour un montant de 10 millions d'euros.

État de la participation des salariés au capital de Filia-MAIF

Le personnel de Filia-MAIF ne détient aucune action dans le capital de la société. Conformément à la loi, l'assemblée générale extraordinaire sera consultée en 2019 sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Information relative aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le cadre de l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue en 2017.

Nominations au sein du conseil d'administration

L'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de la MAIF et de M^{me} Christine Mathé-Cathala pour une nouvelle durée de 6 ans.

Elle a nommé M. Alain Charles en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Alain Borjon-Guillerminet, démissionnaire au 1^{er} mai 2017.

Elle a enfin nommé M^{me} Marie-Pierre Elie en qualité de censeur, en remplacement de M. Thierry Beudet, démissionnaire de ce mandat au 1^{er} juillet 2017

Lors de sa séance du 20 juin 2018, le conseil d'administration a coopté M. Cédric Lapiteau en qualité de censeur, en remplacement de M. Alain Charles, démissionnaire de ce mandat.

Mandats des commissaires aux comptes

La société comprend un commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Mazars et un commissaire aux comptes suppléant, M. Gilles Magnan, dont les mandats arriveront à échéance à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Direction générale de la société est exercée par son directeur général désigné par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

2. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (ARTICLE L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Liste par ordre alphabétique :

César Albertini

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur

Norbert Attali

- Filia-MAIF SA Représentant permanent de Casden, administratrice
- Casden-Banque Populaire
SA coopérative à conseil d'administration Directeur général adjoint
- Parnasse Nelson SARL Gérant
- SAS Finance Président
- INVESS Ile de France SCOP Représentant permanent de Casden-BP
à forme anonyme à capital variable Administratrice
- G.A.I.A. Scop Représentant permanent de Casden-BP
à forme anonyme à capital variable Membre du conseil de surveillance

Éric Berthoux

- Filia-MAIF SA Directeur général
- MAIF SAM Directeur général adjoint
en charge de la Direction Administrative et Financière
- Parnasse-MAIF SA Administrateur
- MAIF Interface SAS Directeur général
- MAIF Avenir SAS Membre du conseil des administrateurs
- MAIF Horizon SAS Représentant permanent MAIF, présidente
(fin du mandat : 22 novembre 2018)
- Delta Immo SPPICAV Président du conseil d'administration
- Delta Parc SCI Représentant permanent Filia-MAIF
- Immo Pan Europe SAS Représentant permanent MAIF, administratrice
- Delta Loisirs Évasion SPPICAV Représentant permanent MAIF
- Socram Banque SA Administrateur
- Ofivalmo Partenaires SA Représentant permanent MAIF, administratrice
- Ofi Holding SA Représentant permanent MAIF, censeur
- P&V Assurances SA droit belge Administrateur non exécutif

Alain Charles

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur

Christian Cortes

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur délégué auprès du président
- MAIF Avenir SAS Président de MAIF, administratrice

Annick Couaillier

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Vice-présidente du conseil d'administration

Arnaud Courdresses

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
- Parnasse-MAIF SA Administrateur
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du conseil des administrateurs
- MAIF SAM Président du comité des risques, d'audit et des comptes
- Socram Banque Représentant permanent de MAIF, administratrice

Bertrand Gaget

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
- MAIF Connect SAS Membre du conseil des administrateurs
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du conseil des administrateurs
- Société d'exploitation du Château Dauzac SAS Membre du conseil des administrateurs
- ALTIMA Assurances SA Administrateur
Président du comité d'audit

Olivier Lorthios

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
- MAIF Connect SAS Membre du conseil des administrateurs
- MAIF Avenir SAS Membre du conseil des administrateurs
- MAIF Investissement social et solidaire SAS Membre du comité d'investissement

Dominique Mahé

- Filia-MAIF SA Président du conseil d'administration
- MAIF SAM Président du conseil d'administration
- Parnasse MAIF SA Président du conseil d'administration
- IMA SA Membre du conseil de surveillance

Jean-Philippe Mariette

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Vice-président, administrateur
- IMA SA Membre du comité d'audit
Représentant permanent de MAIF, membre du conseil de surveillance

Christine Mathé-Cathala

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Directrice générale adjointe
en charge de la Direction Relation sociétaire
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du conseil des administrateurs

Isabelle Maupin

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Administratrice

Thierry Monminoux

- Filia-MAIF SA Vice-président du conseil d'administration
- MAIF SAM Vice-président du conseil d'administration
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du conseil des administrateurs
- ALTIMA Assurances SA Administrateur
Membre du comité d'audit
- Casden-Banque Populaire SA
coopérative à conseil d'administration Administrateur

Alain Pennel

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur

Yves Pellicier

- Filia-MAIF SA Représentant permanent MAIF, administratrice
- MAIF SAM Administrateur délégué auprès du président
- MAIF Solutions Financières SAS Président du conseil des administrateurs
- Parnasse-MAIF SA Vice-président du conseil d'administration
- MAIF Société Alpha SAS Membre du conseil des administrateurs
- SCI Locamut 1 Représentant permanent MAIF

Christian Ponsolle

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur délégué auprès du président
- Parnasse-MAIF SA Administrateur
- MAIF Connect SAS Représentant permanent de MAIF, présidente
- Château Dauzac SA Représentant permanent de MAIF, administratrice
- Société d'exploitation du Château Dauzac SAS Vice-président du conseil des administrateurs

Bertrand Souquet

- Filia-MAIF SA Représentant permanent de la MGEN, administratrice
- MGEN Délégué national
- La Fabrique des territoires innovants,
société coopérative
exploitée sous forme de SARL Représentant permanent de la MGEN, administratrice

Annick Valette

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Administratrice
- MAIF Investissement social et solidaire Représentante permanente de MAIF, présidente
- MAIF Avenir SAS Membre du conseil des administrateurs
- Microdon SAS Membre du conseil de surveillance

3. LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention entrant dans le cadre de l'article L 225-37-4, 2° du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2018.

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe pas de délégations de compétences ou pouvoirs donnés par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Résultats de la société au cours des cinq dernières années

Nature des indications	2014 N - 4	2015 N - 3	2016 N - 2	2017 N - 1	2018 N
1- Capital en fin d'exercice					
11- Capital social	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
111- capital appelé	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
112- capital non appelé	-	-	-	-	-
12- Nombre d'actions	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
2- Opérations et résultats de l'exercice					
21- Chiffre d'affaires hors taxes	612 473 709,00	622 175 504,00	626 305 319,00	641 949 226,00	660 704 898,00
22- Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	40 216 663,00 <i>excédent</i>	73 895 159,00 <i>excédent</i>	50 560 312,00 <i>excédent</i>	21 343 760,00 <i>excédent</i>	12 830 223,00 <i>excédent</i>
23- Impôts sur les bénéfices	-21 809 810,73	-26 838 613,00	-13 012 675,00	-5 297 927,02	4 208 167,03
24- Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	-602 897,00	-2 148 093,00	-1 689 473,00	-12 116,00	-668 082,00
25- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions <i>Au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes</i>	11 366 627,00 <i>excédent</i>	40 653 879,00 <i>excédent</i>	31 992 627,00 <i>excédent</i>	12 746 832,00 <i>excédent</i>	12 424 707,00 <i>excédent</i>
3- Résultats par action					
31- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	23,74 <i>excédent</i>	59,88 <i>excédent</i>	47,81 <i>excédent</i>	21,38 <i>excédent</i>	21,83 <i>excédent</i>
32- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	15,16 <i>excédent</i>	54,21 <i>excédent</i>	42,66 <i>excédent</i>	17,00 <i>excédent</i>	16,57 <i>excédent</i>
4- Personnel					
41- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2,00	2,00	3,00	5,00	5,00
42- Montant de la masse salariale de l'exercice	139 366,00	137 311,00	180 604,00	304 444,00	323 122,00
43- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	67 773,00	69 154,00	110 916,00	150 383,00	165 285,00

Le rapport des commissaires aux c

02



À l'assemblée générale de la société Filia-MAIF,

Fondement de l'opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FILIA-MAIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Points clés de notre audit

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 038 696 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives, telle que présentée dans la note 15 de l'annexe.

Cette estimation s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 9 de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le commissaire aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;

- apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- apprécier la fiabilité des états produits par votre entité, retraçant les données historiques a, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ;
- analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation des provisions techniques ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L 355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L 225-37-3 et L 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société FILIA-MAIF par l'Assemblée Générale du 6 mai 2016.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 3^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L 822-10 à L 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie, le 15 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars

Olivier Leclerc



Les résolutions



Les résolutions adoptées à l'assemblée générale

mixte du 26 juin 2019

→ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2018, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et de ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce approuve en tant que de besoin les opérations effectuées.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation de résultat telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration.

En conséquence, elle décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2018, qui s'élève à 12,4 millions d'euros, en totalité sur le poste Autres réserves qui atteint 59,8 millions d'euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice.

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de ratifier la nomination effectuée en séance du conseil du 10 avril 2019 de M^{me} Sandrine Spaeter-Loehrer, démissionnaire de son mandat de censeur, en qualité d'administratrice pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de ratifier la nomination effectuée en séance du conseil du 20 juin 2018 de M. Cédric Lapiteau en qualité de censeur pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, lequel a mis en mesure l'intéressée de faire part de ses observations sur cette proposition, et les a pris en compte, l'Assemblée générale, connaissance prise desdites observations, décide de révoquer le mandat de censeur d'Antonia Cubeddu Gerez dont le terme initial courait jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

→ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale extraordinaire décide, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires prévue par ce texte, de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L 3332-18 et suivants du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à procéder dans un délai maximum de 6 mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 0,5 % du capital en euro qui sera réservée aux salariés adhérant au Plan d'Épargne Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Cette résolution a été rejetée par l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

LE COMPTE DE RÉSULTAT FILIA-MAIF au 31 décembre 2018

Rubriques		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1	Variation N/N - 1
Cotisations acquises		660 704	15 270	645 434	624 558	20 876
Cotisations	+	662 194	15 762	646 432	625 550	20 882
Variation des primes non acquises	+/-	- 1 490	- 492	- 998	- 992	- 6
Produits des placements alloués	+	30 529		30 529	38 591	- 8 062
Autres produits techniques	+					
Charges de sinistres		583 322	33 870	549 452	526 965	22 487
Prestations et frais payés	-	532 410	17 743	514 667	481 866	32 801
Charges des provisions pour sinistres	+/-	50 912	16 127	34 785	45 099	- 10 314
Charges des autres provisions techniques	+/-	906		906	6 603	- 5 697
Frais d'acquisition et d'administration		112 250	104	112 146	106 244	5 902
Frais d'acquisition	-	75 924		75 924	71 486	4 438
Frais d'administration	-	36 326		36 326	35 276	1 050
Commissions reçues des réassureurs	+		104	- 104	- 518	414
Autres charges techniques	-	6 384		6 384	7 957	- 1 573
Variation de la provision pour égalisation	+/-	2 668		2 668	5 022	- 2 354
Résultat technique de l'assurance non-vie		-14 297	-18 704	4 407	10 358	- 5 951

Chiffres exprimés en milliers d'euros

Rubriques		Opérations N	Opérations N - 1	Variation N/N - 1
Résultat technique de l'assurance non-vie		4 407	10 358	- 5 951
Produits des placements		45 881	56 220	- 10 339
Revenus des placements	+	35 871	36 968	- 1 097
Autres produits des placements	+	1 035	1 132	-97
Profits provenant de la réalisation de placements	+	8 975	18 120	- 9 145
Charges des placements		6 071	5 970	101
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	1 536	1 779	- 243
Autres charges des placements	-	2 311	3 213	- 902
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	2 224	978	1 246
Produits des placements transférés	-	30 529	38 591	- 8 062
Autres produits non techniques	+	312	190	122
Autres charges non techniques	-	2 513	2 184	329
Résultat exceptionnel		389	- 93	482
Produits exceptionnels	+	2 706	1 244	1 462
Charges exceptionnelles	-	2 317	1 337	980
Participation des salariés et intéressement	-	668	12	656
Impôt sur les bénéfices	-	- 1 216	7 171	- 8 387
Résultat de l'exercice		12 424	12 747	- 323

LE BILAN FILIA-MAIF au 31 décembre 2018

ACTIF

Rubriques	N	N - 1	Variation N/N - 1
Actifs incorporels			
Placements	1 526 212	1 504 488	21 724
Terrains et constructions	139 230	131 474	7 756
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	1 386 982	1 373 014	13 968
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	104 925	88 306	16 619
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	5 663	5 171	492
Provisions pour sinistres (non-vie)	99 262	83 135	16 127
Créances	239 414	212 555	26 859
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 098	12 080	18
<i>Primes acquises non émises et primes à annuler</i>	- 8 816	- 8 723	- 93
<i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	20 914	20 803	111
Créances nées d'opérations de réassurance	5 710	4 504	1 206
Autres créances	221 606	195 971	25 635
<i>Personnel</i>	0	0	0
<i>État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques</i>	818	860	- 42
<i>Débiteurs divers</i>	220 788	195 111	25 677
Autres actifs	45 920	36 631	9 289
Actifs corporels d'exploitation	40	40	0
Comptes courants et caisse	45 880	36 591	9 289
Comptes de régularisation - actif	17 438	17 970	- 532
Intérêts et loyers acquis non échus	13 572	14 465	- 893
Autres comptes de régularisation	3 866	3 505	361
Total de l'actif	1 933 909	1 859 950	73 959

Chiffres exprimés en milliers d'euros

LE BILAN FILIA-MAIF au 31 décembre 2018

PASSIF

Rubriques	N	N - 1	Variation N/N - 1
Capitaux propres	333 942	321 518	12 424
Capital social	114 338	114 338	
Autres réserves	202 698	189 951	12 747
<i>Réserve de sécurité</i>	155 315	155 315	
<i>Autres réserves</i>	47 383	34 636	12 747
Report à nouveau	4 482	4 482	
Résultat de l'exercice	12 424	12 747	- 323
Provisions techniques	1 210 077	1 154 100	55 977
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	17 162	15 672	1 490
Provisions pour sinistres (non-vie)	1 038 696	987 783	50 913
Provisions d'égalisation	26 908	24 240	2 668
Autres provisions techniques (non-vie)	127 311	126 405	906
Provisions	2 007	322	1 685
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	7 403	6 058	1 345
Autres dettes	368 382	364 600	3 782
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	157 656	158 355	- 699
<i>Dettes envers les sociétaires (contrats de mensualisation, cotisations perçues d'avance)</i>	149 150	151 007	- 1 857
<i>Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	8 506	7 348	1 158
Dettes nées d'opérations de réassurance		2 571	- 2 571
Dettes envers les établissements de crédit	1 317	6 539	- 5 222
Autres dettes	209 409	197 135	12 274
<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>			
<i>Personnel</i>	790	128	662
<i>État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques</i>	3 528	2 694	834
<i>Créanciers divers</i>	205 091	194 313	10 778
Comptes de régularisation - passif	12 098	13 352	- 1 254
Total du passif	1 933 909	1 859 950	73 959
Engagements reçus et donnés	N	N - 1	Variation N/N - 1
Engagements reçus	9 200		9 200
Engagements donnés	9 200		9 200
Autres engagements donnés	9 200		9 200
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	38 701	39 623	- 922

Annexe aux comptes

• Faits caractéristiques de l'exercice	39
• Principes comptables et modes d'évaluation retenus	39
- Bilan	39
- Hors bilan	45
- Compte de résultat	45
- Dérogation aux principes généraux	46
- Changement de méthode et de présentation	46
- Événements postérieurs à la date de clôture	47
• Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	47
- Bilan	47
- Hors bilan	59
- Compte de résultat	59
- Autres informations	65

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires brut 2018 ressort à 660,7 millions d'euros et connaît une progression de 18,8 millions d'euros (+ 2,9 %) principalement liée aux mesures tarifaires.

Après trois années de progression, la plupart des Bourses occidentales ont enregistré leur pire performance depuis dix ans (l'indice Eurostoxx 600 a perdu près de 13 % de sa valeur). Sur le marché des emprunts d'État, le ralentissement de la conjoncture a également mis fin aux anticipations de remontée des taux d'intérêt sur l'exercice (OAT 10 ans France 0,71 % en 2018 contre 0,79 % en 2017). Les produits nets des placements diminuent de 10,7 millions d'euros pour atteindre 41,0 millions d'euros en l'absence cette année de réalisations de plus-values exceptionnelles sur les titres obligataires.

La charge globale de sinistres s'élève à 486,2 millions d'euros, en hausse de 7,2 millions d'euros, conséquence notamment d'une évolution défavorable des sinistres importants et des coûts moyens en automobile.

Les frais généraux nets de commissions sont en hausse de 9,3 millions d'euros (+ 4,8 %), pour atteindre 202,6 millions d'euros.

Les charges nettes diverses, d'un montant de 0,5 millions d'euros, baissent de 8,2 millions d'euros comparativement à l'exercice 2017, en raison d'une diminution de l'impôt sur les sociétés provenant essentiellement de la baisse du résultat comptable avant impôt.

Le résultat net comptable s'établit à 12,4 millions d'euros conduisant à un taux de marge proche de 2 %.

Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11.

Bilan

Note 1 : actifs incorporels

Aucun actif incorporel ne figure au bilan.

Note 2: placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et d'actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.

Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 3: titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée: entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation: entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient ;
- l'actif net comptable non réévalué ;
- l'actif net comptable réévalué ;
- le prix d'émission de nouvelles actions ;
- le prix utilisé lors de la dernière transaction ;
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 4: autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

● **Titres à revenu fixe (article R 343-9)**

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

● **Titres amortissables (article R 343-10)**

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes/décotes, comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise, conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciation de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
 - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés, soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

• Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement, selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 5 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de la Bourse à la date de clôture.

Note 6 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 7 : actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- matériel bureautique linéaire sur 3 ou 4 ans
- mobilier linéaire sur 5 ou 10 ans
- installations téléphoniques linéaire sur 5 ans

Note 8 : comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 34.

Compte tenu de l'émission des primes au 1^{er} janvier, aucuns frais d'acquisition à reporter ne sont comptabilisés.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 9 : provisions techniques

Ces provisions sont évaluées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

- Provisions pour sinistres à payer**L'évaluation des dossiers enregistrés**

La provision pour sinistres à payer est calculée conformément à l'article R.343-7 du Code des assurances et aux articles 143-9 à 143-11 du règlement ANC n°2015-11 et et, notamment, en usant de la faculté offerte d'évaluer au moyen d'une méthode forfaitaire, les sinistres matériels de la branche automobile ainsi que les dommages matériels les plus fréquents de la branche habitation.

Dans les dossiers susceptibles d'être réglés sous forme de rente, les arrérages sont évalués selon les modalités décrites ci-après.

L'évaluation des sinistres tardifs

Les nombres de sinistres tardifs sont déterminés par application au nombre de dossiers enregistrés d'un pourcentage résultant de l'observation de l'historique, éventuellement corrigé d'événements exceptionnels. La provision correspondante est évaluée en tenant compte du coût des dossiers enregistrés tardivement au cours des exercices précédents.

L'évaluation des coûts futurs de gestion des dossiers

Le chargement de gestion correspond à l'estimation des frais de gestion qui seront nécessaires dans les années futures pour assurer le règlement de l'ensemble des dossiers. Il est calculé en distinguant, d'une part, les frais accessoires réglés dans les dossiers et, d'autre part, les frais généraux afférents à la gestion des sinistres.

Le chargement au titre des frais accessoires résulte d'un calcul proportionnel au poids des natures de dépenses concernées.

Le chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des sinistres est déterminé, pour chaque catégorie de sinistres, en appliquant au nombre de dossiers restant à régler :

- d'une part, la cadence de classement observée sur le passé ;
- et, d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés, pour chaque étape de la vie du dossier, à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces estimations prennent en compte un taux d'évolution des coûts jusqu'à la clôture des dossiers.

- Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée en utilisant la table de mortalité TD 88-90 et un taux technique qui ne peut excéder 60 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État (TME), conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée en utilisant la table de maintien en invalidité, conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC et un taux technique qui ne peut excéder 75 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État.

La provision mathématique de certains contrats intègre également un taux de revalorisation de ces rentes à charge de l'assureur, fixé selon les articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Les provisions mathématiques ainsi calculées sont majorées d'un chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des rentes déterminé en appliquant au nombre de rentes restant à servir :

- d'une part, une estimation de survie à partir des tables viagères des nombres de dossiers par année de gestion ;
- et, d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces frais de gestion unitaires prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la liquidation des rentes.

- Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation des risques afférents à la garantie des catastrophes naturelles, des autres risques dus à des éléments naturels et des risques attentats sont calculées conformément à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

- Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Note 10: provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 36.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 37.

Compte de résultat

Note 11: cotisations

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des cotisations est fixée au 1^{er} janvier. Seul le contrat Sollicitudes fait exception et donne lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 12: produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises des dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir, ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement, ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements, et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués. Elle est calculée au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique ;
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 13 : charges par destination

Toutes les charges comptabilisées par nature en classe 9 sont réaffectées trimestriellement en charges par destination.

La ventilation sur les destinations repose sur les activités réalisées par chaque centre d'activité. Ces activités déterminent la destination qui sera mouvementée lors du transfert en classe 6.

Les charges ne pouvant être affectées en direct à une activité sont réallouées à l'aide d'inducteurs, puis déversées sur les destinations.

Les composantes par destination sont déterminées par la nature de la dépense.

Les frais internes regroupent les frais de personnel, les frais de déplacement et les impôts et taxes. Les frais externes recouvrent les services extérieurs autres que les frais de déplacement. Les autres charges sont des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions ou des dépréciations selon leur nature.

Note 14 : produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont précisés dans la note 48.

Note 15 : produits et charges non techniques

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Autres produits non techniques » et « Autres charges non techniques » sont précisés dans la note 49.

Dérogation aux principes généraux

Filia-MAIF n'a pas dérogé aux principes généraux en 2018.

Changement de méthode et de présentation

Note 16 : changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 17 : changements du fait de nouvelles réglementations comptables

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 18 : tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N - 1	Acquisitions Augmentations Transferts	Cessions Diminutions Transferts	Valeur brute N
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions	131 474	12 043	4 287	139 230
Immobilisations				
Parts de sociétés	131 474	12 043	4 287	139 230
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements	1 373 014	644 395	630 427	1 386 982
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	54			54
Total	1 504 542	656 438	634 714	1 526 266

Note 19: amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice

Rubriques	Amortissements ou dépréciations cumulés N - 1	Dotations de l'exercice Transferts	Reprises de l'exercice Transferts	Amortissements ou dépréciations N
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions				
Immobilisations				
Parts de sociétés				
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements				
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	14			14
Total	14			14

Montants cumulés

Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions	139 230			139 230
Immobilisations				
Parts de sociétés	139 230			139 230
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements	1 386 982			1 386 982
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	54	14		40
Total	1 526 252	14		1 526 252

Note 20 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et instruments financiers à terme¹					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	139 230	139 230	153 354	131 474	142 866
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	5 172	5 172	8 386	2 682	5 629
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	126 070	126 070	150 709	131 977	174 113
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	171 468	171 468	184 467	191 455	211 862
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 033 666	1 025 359	1 072 982	948 924	1 020 442
6. Prêts hypothécaires					
7. Autres prêts et effets assimilés					
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	606	606	1 187	606	1 208
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	50 000	50 000	50 000	87 500	87 500
<i>Dont placements effectués dans l'OCDE</i>	1 526 212	1 517 905	1 621 085	1 494 618	1 643 620
<i>Dont placements effectués hors OCDE</i>					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte : - placements immobiliers - titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - autres OPCVM - obligations et autres titres à revenu fixe					
11. Autres instruments financiers à terme : - stratégie d'investissement ou de désinvestissement - stratégie de rendement - autres opérations					
12- Total (lignes 1 à 11)	1 526 212	1 517 905	1 621 085	1 494 618	1 643 620

1- Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 20: état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan (suite)

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et instruments financiers à terme¹					
12- Total (lignes 1 à 11)	1 526 212	1 517 905	1 621 085	1 494 618	1 643 620
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés :	1 033 666	1 025 359	1 072 982	948 924	1 020 442
- dont décote non encore amortie		9 627		14 575	
- dont prime de remboursement non reprise		4 870		3 892	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	492 546	492 546	548 103	545 694	623 178
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés					
Placements évalués selon l'article R 343-11 et instruments financiers à terme rattachés					
Autres instruments financiers à terme					
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 du Code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 525 606	1 517 299	1 619 898	1 494 012	1 642 412
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés					
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	606	606	1 187	606	1 208
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France					
Autres affectations ou sans affectation					
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	58 135	58 135	58 135	44 517	44 517
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					

1 - Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 20: suite

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
Immeubles d'exploitation				259	377
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières				259	377
Autres immobilisations	139 230	139 230	153 354	131 215	142 489
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières	139 230	139 230	153 354	131 215	142 489
Total	139 230	139 230	153 354	131 474	142 866

Note 21 : ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N - 1			
	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Créances	239 414	244 531	- 5 117		212 555	217 160	- 4 605	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 098	17 215	- 5 117		12 080	17 081	- 5 001	
Primes à annuler	- 8 816	- 3 699	- 5 117		- 8 723	- 3 722	- 5 001	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	20 914	20 914			20 803	20 803		
Créances nées d'opérations de réassurance	5 710	5 710			4 504	4 108	396	
Autres créances	221 606	221 606			195 971	195 971		
Personnel								
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	818	818			860	860		
Débiteurs divers	220 788	220 788			195 111	195 111		
Dettes pour dépôts	7 403		7 403		6 058		6 058	
Autres dettes	368 382	367 165	1 056	161	364 600	363 528	781	291
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	157 656	157 011	484	161	158 355	157 855	209	291
Dettes envers les sociétaires	149 150	149 150			151 007	151 007		
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 506	7 861	484	161	7 348	6 848	209	291
Dettes nées d'opérations de réassurance					2 571	2 571		
Dettes envers les établissements de crédit	1 317	1 317			6 539	6 539		
Autres dettes	209 409	208 837	572		197 135	196 563	572	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus								
Personnel	790	790			128	128		
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	3 528	2 956	572		2 694	2 122	572	
Créanciers divers	205 091	205 091			194 313	194 313		

Note 22 : montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Aucune.

Note 23: liste des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1 Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
2 Participations (10 à 50 % au moins du capital détenu par la société)					
De Haan Invest SA 46 Boulevard de la Woluwe 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique	38 000	- 40 ¹	26,32 %	10 000	10 000
Services Séniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 paris	1 750	²	11,43 %	2 000	2 000
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les Moulineaux	86 343	5 636 ¹	12,00 %	10 404	10 404
B Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1 Filiales					
a. françaises					
a. étrangères					
2 Participation					
a. françaises					
a. étrangères					

1 - Chiffres 2018 provisoires. 2 - Première clôture au 31/12/2018 - Comptes non reçus

Note 23: liste des filiales et participations (suite)

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1 Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
2 Participations (10 à 50 % au moins du capital détenu par la société)					
De Haan Invest SA 46 Boulevard de la Woluwe 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique			0 ¹	20 ¹	
Services Séniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 paris			2	2	
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les Moulineaux			1 710 ¹	4 459 ¹	476
B Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1 Filiales					
a. françaises					
a. étrangères					
2 Participation					
a. françaises					
a. étrangères					

1 - Chiffres 2018 provisoires. 2 - Première clôture au 31/12/2018 - Comptes non reçus

Note 24: entreprises dont Filia-MAIF est l'associée indéfiniment responsable

Dénominations	Siège social	Forme juridique
Boulogne Le Gallo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Inter Mutuelles Assistance	118 avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
Locamut I	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI
Pasteur 1,2,3	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Services Seniors Invest	8 rue Bellini - 75116 Paris	SCI

Note 25: créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Rubriques	Montant N			Montant N - 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques						
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres						
Créances	215 217		215 217	189 961	1 504	191 465
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Créances nées d'opérations de réassurance						
Autres créances	215 217		215 217	189 961	1 504	191 465
Comptes de régularisation/ actif						
Passif						
Provisions techniques	1 204		1 204	1 332		1 332
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres	1 204		1 204	1 332		1 332
Provisions d'égalisation						
Autres provisions techniques						
Dettes	208 179		208 179	199 336		199 336
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 122		5 122	5 082		5 082
Dettes nées d'opérations de réassurance				2 571		2 571
Autres dettes	203 057		203 057	191 683		191 683
Comptes de régularisation/ passif						

Note 26 : passifs subordonnés

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2018.

Note 27 : composition de l'actionariat

Le capital social, composé de 750 000 actions d'un nominal de 152,45 €, est détenu à hauteur de 95 % par la MAIF et de 5 % par la Casden Banque Populaire.

Note 28 : capitaux propres

Rubriques	Montant N - 1	Mouvement de l'exercice	Montant N
Capital social	114 338		114 338
Réserves prévues par les statuts	155 315		155 315
Réserve de sécurité	155 315		155 315
Autres réserves	34 636	12 747	47 383
Report à nouveau	4 482		4 482
Résultat de l'exercice 2017	12 747	- 12 747	
Résultat de l'exercice 2018		12 424	12 424
Total	321 518	12 424	333 942

Note 29 : provisions pour risques en cours

Aucune provision pour risques en cours n'est comptabilisée.

Note 30 : règlement des sinistres

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
a. Montant des recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer	61 186	55 974
b. Excédent ou insuffisance net au titre des exercices antérieurs		
Provisions pour sinistres à l'ouverture	987 783	920 228
Prestations payées	207 536	184 066
Provisions pour sinistres à la clôture	740 073	704 841
Excédent net (+)	40 173	31 321
Insuffisance nette (-)		

Note 31 : évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire 2016	Exercice de survenance		
	2014	2015	2016
Règlements	421 241	386 293	300 689
Provisions	79 997	134 096	244 536
Total sinistres	501 239	520 389	545 225
Cotisations acquises	612 350	621 853	626 767
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	81,85 %	83,68 %	86,99 %

Année d'inventaire 2017	Exercice de survenance			
	2014	2015	2016	2017
Règlements	432 701	409 301	407 900	310 936
Provisions	61 507	106 708	141 851	282 942
Total sinistres	494 208	516 008	549 751	593 878
Cotisations acquises	612 344	621 747	626 957	641 876
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	80,71 %	82,99 %	87,69 %	92,52 %

Année d'inventaire 2018	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Règlements	439 143	423 323	435 334	442 425	326 616
Provisions	47 654	84 183	108 278	164 176	298 622
Total sinistres	486 797	507 506	543 612	606 601	625 238
Cotisations acquises	612 340	622 014	626 987	642 135	660 155
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	79,50 %	81,59 %	86,70 %	94,47 %	94,71 %

Note 32 : clause de réserve de propriété sur immobilisations

L'intégralité des acquisitions d'immobilisations était réglée au 31 décembre 2018.

Note 33: produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice rattachés au poste de créances et dettes

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits à recevoir rattachés aux créances au titre de l'exercice		
Personnel		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
États et autres collectivités publiques		134
Débiteurs divers et créditeurs divers	1 669	1 711
Total	1 669	1 845
Charges à payer rattachées aux dettes au titre de l'exercice		
Personnel	123	128
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 077	1 107
États et autres collectivités publiques	1 769	942
Débiteurs divers et créditeurs divers	201 028	190 712
Total	203 997	192 889

Note 34: comptes de régularisation

Actif	Montant N	Montant N - 1
Intérêts et loyers non échus	13 572	14 465
Autres comptes de régularisation	3 866	3 505
Charges constatées d'avance	75	23
Cotisations - acceptations - comptes non reçus		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 791	3 482
Total	17 438	17 970
Passif	Montant N	Montant N - 1
Comptes de régularisation	12 098	13 352
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	12 098	13 352
Sinistres payés - acceptations - comptes non reçus		
Commissions - acceptations - comptes non reçus		
Total	12 098	13 352

Note 35: titres émis

Aucun titre n'a été émis par l'entreprise.

Note 36 : ventilation des provisions

Rubriques	Montant N - 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour litiges en cours		1 822		1 822
Provision pour risques et charges	322	68	205	185
Total	322	1 890	205	2 007

Hors bilan**Note 37 : engagements reçus et donnés****Engagements comptabilisés****Engagements réciproques**

Filia-MAIF s'est engagée à souscrire dans les fonds de prêts à l'économie Infragreen II et Compartiment Julie of Schroder Securitisation pour respectivement 1 700 milliers d'euros et 2 500 milliers d'euros auprès des sociétés de gestion RGreen Invest et France Titrisation, et dans le fonds immobilier Fonds de Logement Intermédiaire II pour 5 000 milliers d'euros auprès de la société Ampère gestion.

Compte de résultat**Note 38 : ventilation des produits et charges des placements**

Rubriques	Montant N			Montant N - 1		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Produits						
Revenus des placements immobiliers		6 233	6 233		5 732	5 732
Revenus des autres placements		29 638	29 638		31 237	31 237
Autres produits des placements		10 010	10 010		19 251	19 251
Total produits des placements		45 881	45 881		56 220	56 220
Charges						
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		328	328		288	288
Autres charges des placements		5 743	5 743		5 682	5 682
Total charges des placements		6 071	6 071		5 970	5 970

Note 39 : ventilation des opérations techniques par catégorie

Rubriques	Catégories						
	Dommages corporels	Automobile			Dommages aux biens particuliers	Dommages aux biens professionnels	Catastrophes naturelles
		Responsabilité civile	Dommages	Total			
1. Cotisations acquises	83 411	155 835	181 780	337 615	140 829	36	15 031
a. Cotisations	83 411	155 834	181 780	337 614	140 829	36	15 031
b. Charges des provisions pour primes non acquises		- 1		- 1			
2. Charges des prestations	31 151	152 961	152 932	305 894	134 129	20	30 416
a. Prestations et frais payés	28 074	109 264	151 685	260 949	119 255	5	33 177
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	3 076	43 698	1 247	44 945	14 874	15	- 2 762
A. Solde de souscription	52 260	2 874	28 848	31 721	6 700	16	- 15 385
5. Frais d'acquisition	18 520	16 530	11 613	28 143	16 341	827	1 672
6. Autres charges de gestion nettes	7 637	8 561	8 045	16 605	12 199	1	1 261
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	26 157	25 091	19 657	44 748	28 541	828	2 933
7. Produits des placements	4 394	15 488	1 393	16 881	2 717	1	1 848
C. Solde financier	4 394	15 488	1 393	16 881	2 717	1	1 848
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	125	1 350	1 623	2 973	3 118		8 527
10. Part des réassureurs dans les prestations payées		740	16	757	14		16 945
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations		8 627	-5	8 623	17		7 895
13. Commissions reçues des réassureurs	2	59	35	94	70		117
D. Solde de réassurance	-123	8 077	-1 577	6 500	- 3 017		16 431
Résultat technique	30 374	1 348	9 006	10 354	- 22 141	- 811	- 40
Hors compte							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)				1			
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)		1	1	2			
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	135 865	569 226	21 765	590 991	80 867	15	74 362
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	133 814	523 878	21 927	545 805	67 251		77 124
18. Autres provisions techniques (clôture)	18 773	105 115	8 342	113 457	18 566		
19. Autres provisions techniques (ouverture)	17 748	106 766	6 932	113 698	17 308		

Note 39: suite

Rubriques	Catégories						Total général
	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Affaires directes Total	Acceptation en assurance	
1. Cotisations acquises	22 756	15 396	31 738	12	646 823	13 882	660 705
a. Cotisations	22 756	15 396	33 229	12	648 313	13 882	662 195
b. Charges des provisions pour primes non acquises			1 491		1 490		1 490
2. Charges des prestations	17 800	19 436	36 557	3	575 405	11 492	586 897
a. Prestations et frais payés	20 019	23 621	35 689	1	520 790	11 620	532 410
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	- 2 220	- 4 185	868	2	54 615	- 128	54 487
A. Solde de souscription	4 956	- 4 040	- 4 819	9	71 418	2 390	73 808
5. Frais d'acquisition	3 910	2 903	3 608		75 924		75 924
6. Autres charges de gestion nettes	2 099	930	1 978		42 711		42 711
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	6 008	3 833	5 586		118 634		118 634
7. Produits des placements	3 397	875	417		30 530		30 530
C. Solde financier	3 397	875	417		30 530		30 530
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	210		317		15 270		15 270
10. Part des réassureurs dans les prestations payées			26		17 743		17 743
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	- 407				16 128		16 128
13. Commissions reçues des réassureurs	9		- 188		104		104
D. Solde de réassurance	- 608		- 479		18 704		18 704
Résultat technique	1 737	- 6 998	- 10 467	9	2 018	2 390	4 407
Hors compte							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)			17 161		17 162		17 162
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)			15 670		15 672		15 672
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	121 579	28 595	5 215	2	1 037 491	1 204	1 038 696
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	125 330	32 779	4 347		986 451	1 332	987 783
18. Autres provisions techniques (clôture)	3 423				154 219		154 219
19. Autres provisions techniques (ouverture)	1 891				150 645		150 645

Note 40 : charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Salaires	323	304
Charges sociales	147	139
Autres (y compris facturation aux sociétés du groupe)	- 361	- 341
Total	109	102

Note 41 : commissions allouées

Le montant des commissions versées n'est pas significatif.

Note 42 : cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 43 : entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 44 : dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue en 2018.

Note 45 : intégration fiscale

Filia-MAIF est une société membre du Groupe d'intégration fiscale, dont MAIF est société mère, depuis le 1^{er} janvier 2008.

La convention d'intégration fiscale stipule :

« à l'exception des deux phrases suivantes, [la filiale intégrée] doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée » ;

« [la filiale intégrée] constate, toutefois, en profit le montant de l'économie effective qu'elle a permis de réaliser à la société mère lors de la détermination de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe du fait des déficits dégagés par elle-même. Dans ce cas, le déficit ayant fait l'objet d'une réallocation n'est plus utilisable, par la suite, pour le calcul de la charge d'impôt de [la filiale intégrée] » ;

Le résultat fiscal groupe étant déficitaire en 2018, il a été décidé à titre exceptionnel de déroger à la répartition de la charge d'impôt prévue par cette convention d'intégration fiscale en réallouant au titre de 2018 aux filiales déficitaires l'économie d'IS correspondant à la totalité de leurs déficits. Ainsi, Filia-MAIF a perçu de MAIF un montant de réallocation d'économie d'IS de 9 467 milliers d'euros.

Un avenant a été signé entre les sociétés concernées (MAIF et chaque filiale déficitaire) en complément de la présente mention dans l'annexe aux comptes.

Note 46 : situation fiscale différée ou latente (assiette imposable)

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I - Décalages certains ou éventuels						
Charges non déductibles temporairement						
À déduire l'année suivante						
Participation des salariés	4		655	4	655	
Autres	922		1 025	922	1 025	
À déduire ultérieurement						
Provisions techniques	33 035		3 414	5 075	31 374	
Autres provisions	130	150	1 646		1 926	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Écarts des valeurs liquidatives des OPCVM	56 396		34 433	56 396	34 433	
Total	90 483	150	41 173	62 397	69 413	
II - Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Moins-values à long terme						
III- Éléments de taxation éventuelle						

Note 47 : répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Le groupe étant en déficit fiscal, aucune répartition de l'impôts n'est possible en 2018.

Note 48 : produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour risques et charge		995
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Autres produits exceptionnels	2 706	249
Total	2 706	1 244
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour risques et charge	1 685	117
Valeurs nettes d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles	632	1 220
Total	2 317	1 337

Note 49 : produits et charges non techniques

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Autres produits non techniques		
Commissions d'acquisitions non techniques	312	190
Total	312	190
Autres charges non techniques		
Destination Autres charges non techniques	2 513	2 184
Total	2 513	2 184

Note 50 : honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 26 milliers d'euros et correspondent à la mission suivante :

- procédures convenues sur le bilan prudentiel et le capital de solvabilité requis (SCR), sur le rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et les états de reporting (QRT) annexés au SFCR.

L'information relative à la certification des comptes est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autres informations

Comptes consolidés

Les comptes de Filia-MAIF sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société mère du groupe MAIF :

MAIF
200 avenue Salvador Allende
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

La MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance. Les comptes sont publiés dans le dossier annuel de l'exercice.

Engagements de retraites et avantages similaires

Les avantages postérieurs à l'emploi sont couverts par des contrats d'assurance.

● Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant de la provision correspond à l'engagement (73 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (- 12 milliers d'euros), soit un montant de 85 milliers d'euros.

Cet engagement correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et calculé conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

La gestion de ce fonds est confiée à Parnasse-MAIF. Aucune cotisation n'a été versée en 2018.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants :

- la table de mortalité ;
- le taux de charges sociales ;
- l'âge de départ à la retraite ;
- le taux de rendement interne estimé ;
- le taux de progression du salaire ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de rotation du personnel.

● Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1% de la masse salariale brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1^{er} janvier 1999. La cotisation de 1 % (3 milliers d'euros pour 2018) est versée mensuellement.

Retraite progressive

Le principe 10 de l'accord d'entreprise OSER signé le 27 juillet 2017, définit les modalités du dispositif de retraite progressive pour les salariés de 60 ans et plus éligibles (avec passage à temps partiel à 40 %, 60 % ou 80 % pendant maximum 2 ans) accordé pour les trois prochaines années :

- prise en charge par l'employeur des cotisations salariales et patronales retraite sur la différence entre le salaire à temps plein et le salaire versé ;
- versement d'une prime de liquidation (si liquidation à partir du 1^{er} janvier 2019) compensant le malus Agirc-Arrco ;
- en cas d'option pour un temps partiel 40 %, possibilité de dispense d'activité.

Aucun engagement n'a été constaté au titre de 2018.

Plan d'épargne retraite collectif (Perco) groupe

L'accord relatif au Compte épargne temps du 22 juillet 2014 permet le transfert de tout ou partie du Compte épargne temps du salarié vers le Perco groupe.

L'accord prévoit un abondement de l'entreprise dans la limite de 10 jours transférés par an et par salarié.

Pour 2018, cet abondement, fixé à 75 %, s'élève à 4,6 milliers d'euros.

En cas de versements volontaires du salarié dans le Perco, l'entreprise prévoit également un abondement dont les modalités sont définies dans l'accord. Cet abondement est de 0,5 milliers d'euros pour 2018.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2018 est de cinq personnes (quatre cadres/un employé parti fin août 2018). L'effectif en 2017 était de cinq personnes.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Il n'a pas été accordé d'avances et de crédits, pendant l'exercice 2018, à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.

Les branches pratiquées

05

La liste des branches pratiquées en France

(article R 321-1 du Code des assurances)

- 1- Accidents
- 2- Maladies
- 3- Corps de véhicules terrestres
- 6- Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7- Marchandises transportées
- 8- Incendies et éléments naturels
- 9- Autres dommages aux biens
- 10- Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12- Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13- Responsabilité civile générale
- 16- Pertes pécuniaires diverses
- 17- Protection juridique
- 18- Assistance

maif.fr

Retrouvez-nous aussi sur   

Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré RCS Niort 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

06/2019 - Réalisation : Okus Pokus pour le Studio de création MAIF
Photos : Annliz Bonnin/MAIF, Olivier Moritz/MAIF, Emmanuelle Brisson/MAIF, Joker1991/Shutterstock,
Towfiq Photography/GettyImages.

